

SMART GRIDS

UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ET SOCIALE

Sous l'impulsion de L'État qui investit à hauteur de 50 millions d'euros, trois projets locaux de développement d'actions d'économies d'énergie et de pilotage de la consommation électrique (smart grids) voient le jour : Flexgrid en PACA, Smile en Bretagne et You & Grid dans le Nord-Pas-de-Calais.

L'expérience (phase de pré industrialisation) doit à la suite de ces déploiements locaux s'étendre à l'ensemble du territoire national.

Ces projets d'évolution technologique (aussi visible par les déploiements des compteurs « communicants » Linky et Gazpar) ainsi que la mise en application de la loi sur la transition énergétique vont considérablement impacter nos entreprises.

Pour l'électricité, le garant de l'équilibre du réseau RTE se prépare déjà à « faire évoluer nos modes de fonctionnement et [à s'interroger] sur nos habitudes¹ ».

Dans une *Première évaluation socioéconomique des smart grids²*, pour laquelle FO regrette qu'elle n'ait pas été effectuée en lien avec les partenaires sociaux, un groupe de travail incluant le gestionnaire de réseau de transport estime que « l'effet net du déploiement des smart grids [sera] positif (ou très positif) pour l'emploi en France ».

Loin de convaincre, l'étude ajoute à la balance « création d'emplois dans la filière smart grids/destruction d'emplois dans les capacités de production, infrastructures réseaux et combustibles », des « effets » pour le moins hasardeux, tels que celui « induit par la compétitivité » ou bien encore, un autre « induit par le pouvoir d'achat » : ne manque plus que l'effet induit par le taux prévisible d'ensoleillement majoré. . .



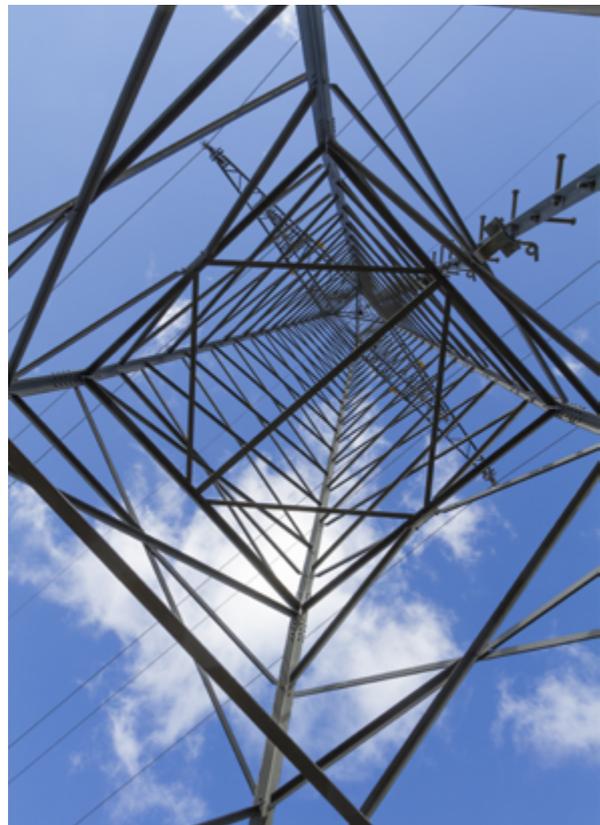
SMART GRIDS

UNE RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ET SOCIALE

Face aux évolutions nécessaires de nos métiers via ce projet ambitieux et à celle des modes de production de notre secteur, FO Énergie et Mines s'interroge, au-delà d'un décompte purement quantitatif, sur l'aspect qualitatif des emplois de demain du secteur de l'énergie : plus de salariés, c'est bien, à la condition que l'opération n'aboutisse pas à un démantèlement des Industries Électriques et Gazières et à la précarisation des salariés d'un secteur d'activité stratégique.

Dans un contexte d'affaiblissement des branches professionnelles promu par la loi El Khomri, il y a sérieusement de quoi s'inquiéter : l'évolution technologique ne doit pas servir de prétexte au dumping. Elle doit au contraire emmener une politique sociale ambitieuse à la hauteur des enjeux.

Cette transformation de grande envergure doit être l'occasion de renforcer les droits des salariés en s'assurant que la Branche des IEG, au travers de son Statut, soit une réalité pour tous les travailleurs de l'énergie.



¹ Olivier Grabette, directeur général adjoint, entretien RTE ACTU N°60 du jeudi 26 mai 2016.

² http://www.rte-france.com/sites/default/files/rei-synthese_6.pdf